

PARIS, le 10 juin 2002 n°227/D130

Formation COMMERCE, SERVICES

Réunion du 2 mai 2002

Compte rendu de l'examen des avant-projets
de programmes statistiques 2003

PROJET D'AVIS

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

COMPTE RENDU DE LA REUNION

LISTE DES DOCUMENTS PREPARATOIRES OU DISTRIBUES EN REUNION

AVIS D'OPPORTUNITE

PROJET D'AVIS

proposé par la formation Commerce, services le 2 mai 2002

1. Le Conseil se félicite de la collaboration entre l'Insee et le ministère de l'Intérieur afin de progresser rapidement dans l'immatriculation des associations dans SIRENE. Cette immatriculation est un préalable à l'observation statistique des associations régies par la loi de 1901 selon les orientations préconisées par le rapport du CNIS n° 44. Le Conseil propose qu'une réflexion soit organisée sous l'égide du CNIS afin de s'assurer de la cohérence des travaux en cours sur les associations dans le domaine des nomenclatures, en particulier d'activité économique. Une attention particulière sera portée aux travaux internationaux.
2. Le Conseil relève avec satisfaction l'orientation des travaux de la Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services (DECAS) concernant l'analyse des petites entreprises. Il appuie les démarches entreprises par la DECAS afin d'obtenir les données individuelles des fichiers SUSE et DADS, et de développer notamment les statistiques départementales et locales. Il souhaite enfin qu'une réflexion sur l'observation statistique des très petites entreprises soit menée entre l'administration et les organisations professionnelles et consulaires.
3. Dans le domaine de l'observation statistique du commerce électronique et de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) par les entreprises, le Conseil approuve la démarche soutenue par l'INSEE dans les instances communautaires qui consiste à combiner un recueil de données de cadrage à travers les enquêtes existantes, et des investigations ponctuelles sur des thèmes jugés particulièrement intéressants.
4. Le Conseil reconnaît la qualité du travail engagé sur les prix des services aux entreprises. Il appuie en particulier l'extension prochaine aux services informatiques et aux services de télécommunication. Il note avec intérêt l'intensité des échanges internationaux sur les méthodes d'établissement de ces indices.
5. Le conseil soutient le développement des travaux engagés par le département statistique de la Direction du développement des médias (DDM) pour la définition et la mesure des activités de contenu et des produits de l'économie de l'information. Il encourage la DDM à exploiter les sources fiscales sur la publicité.

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

ayant présenté un avant-projet de programme statistique pour 2003 à la formation Commerce, services réunie le 2 mai 2002.

INSEE

- Direction des statistiques d'entreprises
 - Département des activités tertiaires
- Direction des études et synthèses économiques
 - Division des enquêtes de conjoncture

SECRETARIAT D'ETAT AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, AU COMMERCE ET A L'ARTISANAT

- Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services
 - . Sous-direction des activités commerciales, artisanales et de services (SDACAS)

PREMIER MINISTRE

- Direction du développement des médias (DDM)
 - . Département de la statistique, des études et de la documentation des médias

CENTRE NATIONAL DE LA CINEMATOGRAPHIE

- Service des études, des statistiques et de la prospective
 - . Mission statistique

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des études
 - . Direction de la conjoncture

Pour information

BANQUE DE FRANCE

- *Secrétariat général*
 - . *Direction des entreprises*

COMpte RENDU DE LA REUNION DE LA
FORMATION COMMERCE, SERVICES
- 2 mai 2002 -

Président : Jean GADREY, Professeur d'économie à l'Université de Lille I

Rapporteur : Magali DEMOTES-MAINARD, Chef du département des Activités tertiaires de l'INSEE

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Introduction (M. GADREY)

I - Suivi des avis donnés sur le programme 2001 (M^{me} DEMOTES-MAINARD)

II - Points spécifiques

- a) État d'avancement des travaux sur la rénovation des nomenclatures d'activités et de produits (M. BLANC)
- b) Suivi des recommandations du rapport du CNIS (n°44 de novembre 1998) sur les associations régies par la loi de 1901 (M. PICARD)

III - Examen des avant-projets de programmes statistiques 2003

- 1. Exposé synthétique (M^{me} DEMOTES-MAINARD)
- 2. Débat
- 3. Examen d'un projets d'enquêtes pour avis d'opportunité :
- Enquête sur les relations inter-entreprises (M^{me} BERTHIER)

IV - Thème particulier :

Mesure de l'évolution des prix des services aux entreprises (M. BUISSON)

V - Projet d'avis de la formation (M^{me} SAGLIETTI)

LISTE DES PARTICIPANTS

M ^{me}	ALEXANDRE Edith	SFT
M ^{me}	ARCHAMBAULT Edith	Université Paris 1
M.	AUFRANT Marc	Premier Ministre-DDM
M.	AUZIERE Sébastien	IFM/CTCOE
M.	BAUDELET André	Crédit agricole
M ^{me}	BERTHIER Catherine	INSEE
M.	BLANC Michel	INSEE
M.	BUISSON Benoît	INSEE
M.	CALLE Philippe	SFT
M.	De GUIDIS Jean-Pierre	FENACEREM
M.	DELLIS Pierre	Syntec informatique
M ^{me}	DEMOTES-MAINARD Magali	INSEE
M.	DUPIRE Jean-Michel	CGT
M.	GADREY Jean	Université Lille I
M.	HEBERT Michel	INSEE

M ^{me}	LAUREAT Marie-Andrée	Secrétariat du CNIS
M.	LENSEIGNE Fabrice	INSEE
M ^{me}	LODIN-KITEBASIMO Lydie	FEP
M ^{me}	MARY Sylvie	Secrétariat du CNIS-Comité du label
M ^{me}	MOBILLION Aude	CGPME
M.	NEYRET Guy	INSEE
M.	NIVLET Jean-Marie	Premier Ministre-DDM
M.	PEYROUX Claude	Banque de France
M.	PICAL Bernard	CNCH
M.	PICARD Hugues	INSEE
M ^{me}	PRIOUX Gaëlle	INSEE
M.	PUIG Jean-Pierre	Secrétaire général du CNIS
M.	RAULT Daniel	DIES
M.	RENARD Yvonick	MEDEF
M.	RIGAL Daniel	TLF
M ^{me}	SAGLIETTI Carla	Secrétaire général adjoint du CNIS
M.	TROGAN Philippe	Min. Economie, finances et industrie-DECAS

Absents excusés

M ^{me}	ARTIGUEBIEILLE Jacqueline	Secrétariat du CNIS-Rapporteur du Comité du label
M.	BLANC Patrick	FCJT
M.	BOURQUIN Jean-Claude	UFC Que choisir
M ^{me}	FILLAUD Isabelle	CGAL
M ^{me}	VERGNAUD Isabelle	Fédération du commerce

L'ordre du jour étant très fourni, M.GADREY propose de commencer par un tour de table, puis d'enchaîner aussitôt sur les exposés.

I - SUIVI DES AVIS DONNES SUR LE PROGRAMME 2002 (Magali DEMOTES-MAINARD)

Cinq avis avaient été formulés à l'issue de la réunion du 9 mai 2001.

Premier avis : Le Conseil recommande que, à l'occasion de la révision des nomenclatures d'activités et de produits, notamment pour le secteur de l'information, une bonne pédagogie soit faite afin que les professions concernées parviennent à s'approprier les enjeux internationaux pour alimenter leur propre réflexion.

Des réunions sectorielles ont été organisées sur le thème de la révision des nomenclatures afin de débattre du toilettage 2002 et de la révision de 2007.

Deuxième avis : Le Conseil souligne que le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication doit faire l'objet d'une observation statistique appropriée. Il se félicite de l'introduction de variables sur les ventes et achats en ligne dans les enquêtes annuelles d'entreprises du secteur tertiaire et appuie l'engagement de travaux sur la mesure de l'évolution des prix des services informatiques et de télécommunications.

En 2001, nous avons introduit dans l'enquête annuelle des secteurs du commerce et services relative à l'exercice 2000 deux questions portant sur le pourcentage des ventes et des achats en ligne des entreprises. Les premiers résultats figurent dans le tableau de bord du commerce électronique du ministère des finances. Ils montrent que le commerce électronique est encore marginal, même à un niveau sectoriel fin. En revanche, quelques entreprises sont spécialisées sur ce créneau. Les questions introduites seront conservées, ce qui devrait permettre de suivre le développement de ces échanges.

En matière de prix, les travaux sur l'observation des services informatiques sont bien engagés maintenant. Des visites d'enquêteurs ont lieu tout au long de l'année sur les différents créneaux de services informatiques. Des démarches préalables sur l'observation des prix des télécommunications ont été engagées en cours d'année.

Troisième avis : Le Conseil prend note avec intérêt du projet d'enquête sur la demande de services dans les secteurs des services aux entreprises et du commerce. Etant donné que la plus grande partie de la demande de services émane désormais du secteur tertiaire, le Conseil souhaite que ce dispositif puisse être étendu à l'avenir à l'ensemble des services. Il souhaite par ailleurs que la demande de services émanant des très petites entreprises puisse être observée.

Cet avis avait été formulé à la suite de l'annonce d'une enquête qui est désormais terminée. Nous prévoyons de publier au courant de l'année un *INSEE Première* qui en donnera les principaux enseignements. Le champ de l'enquête a été restreint. Il se limitait aux entreprises de commerce de plus de dix salariés. Dans le secteur de services, nous n'avions pas retenu de critère de taille mais nous nous étions limités aux services aux entreprises.

Quatrième avis : Le Conseil soutient le développement des travaux engagés par le département statistique de la Direction du développement des médias (DDM) pour l'actualisation du compte de l'audiovisuel et une approche statistique des nouveaux services de communication. Il encourage la DDM à exploiter les DADS pour améliorer la connaissance de l'emploi et des salaires dans le secteur des médias et des activités connexes.

Concernant les comptes de l'audiovisuel, les travaux d'actualisation ont repris fin 2000. L'actualisation pour la période 1989-2000 devrait être réalisée pour la mi-2002. Les efforts en matière de diffusion et d'appropriation des comptes par les utilisateurs restent à entreprendre.

Dans le domaine des nouveaux services, la DDM est associée au suivi du programme gouvernemental en faveur de la société de l'information et au niveau international au projet de définition d'un secteur des industries du contenu de l'OCDE ainsi qu'au programme e-Europe d'Eurostat. La direction prend une part active à la révision des nomenclatures internationales d'activités et de produits à l'horizon de 2007. L'un des principaux enjeux de cette révision est la prise en compte des technologies de l'information et de la communication.

Enfin, l'exploitation des DADS sera mise en œuvre par la DDM, puisque le département vient d'obtenir l'accès à cette source.

Cinquième avis : Le Conseil se félicite des travaux et des perspectives à moyen terme dégagés par le groupe de travail sur le développement des statistiques de l'artisanat, piloté par la DECAS et qui a réuni l'APCM, les organisations professionnelles et les services statistiques concernés. Il recommande que l'existence de ce groupe soit pérennisée afin de faire le point régulièrement de l'avancement des travaux.

Le groupe de travail a été pérennisé en groupe de travail du suivi des statistiques de l'artisanat. Il s'est réuni en octobre 2001. Un groupe technique a été mis en place en vue d'établir une méthodologie pour les statistiques régionales et locales de l'artisanat. Il réunit des statisticiens de l'INSEE, de la DECAS et des chambres de métiers régionales.

Pour assurer le suivi de l'artisanat, des entreprises libérales et des très petites entreprises, la sous-direction utilise les données fiscales de SUSE et les DADS. Jusqu'ici, elle travaillait sur des données très détaillées de l'INSEE mais celles-ci ne suffisent pas toujours pour répondre aux demandes multiples qui lui sont formulées. C'est pourquoi la DECAS entame des démarches afin d'obtenir les données individuelles des fichiers SUSE et DADS, et de pouvoir développer ses travaux dans le sens souhaité.

II - POINTS SPECIFIQUES

a) Etat d'avancement des travaux sur la rénovation des nomenclatures d'activités et de produits (Michel BLANC)

L'opération 2002 était une opération de toilettage des nomenclatures d'activités et de produits. Les contenus avaient été exposés lors d'une précédente réunion de la formation. La CNAP s'est réunie le 3 avril pour examiner les modifications de la NAF et de la CPF qui vont en résulter. Un décret devrait être pris dans les prochains mois. L'opération doit maintenant être mise en œuvre sur le terrain. L'entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} janvier 2003.

L'opération 2007 est une révision profonde des nomenclatures d'activités et de produits. Dès 2003, les premiers projets de structuration des nomenclatures seront prêts. La France a bien anticipé le calendrier. Nous avons donc déjà soulevé des problèmes qui ne sont pas encore apparus dans d'autres pays.

Rappel du calendrier des travaux internationaux

Aux Nations Unies, un sous-groupe technique est chargé de la préparation des futures nomenclatures. La première réunion a eu lieu en juin 2001. La deuxième réunion n'a pu avoir lieu qu'en janvier 2002.

Au deuxième semestre, un questionnaire a été envoyé par le bureau statistique des Nations Unies à tous les instituts de statistiques du monde. La France y a répondu, ce qui lui a permis de faire valoir la position française sur certains points : principes de construction des nomenclatures d'activités, maintien d'un lien entre nomenclatures de produits et nomenclatures douanières, maintien d'un lien entre nomenclatures de produits et nomenclatures d'activités, affirmation d'une position concernant le domaine de l'information assortie d'un souhait de création d'un secteur des contenus complétant le secteur des technologies de l'information et de la communication. La prochaine réunion du groupe technique aura lieu en octobre.

Au niveau européen, la première réunion d'une *task force* a eu lieu en février. La prochaine réunion aura lieu en juin.

Point sur les travaux de convergence

En 1997, les Etats-Unis, le Canada et le Mexique ont adopté la nomenclature NAICS (North American Industry Classification System). Cette nomenclature n'est pas articulée à la CITI et elle n'est pas construite en relation explicite avec une nomenclature de produits.

Depuis plus d'un an, des travaux ont été menés par les Etats-Unis, le Canada et Eurostat pour examiner les points de convergence et de divergence entre les nomenclatures NACE et NAICS. . Le statut de ces travaux n'est pas clair. Certaines personnes ou organismes estiment que ce travail est un pur constat technique. D'autres pensent que ces résultats présentent des enjeux inavoués visant à aligner l'une des nomenclatures sur l'autre. La France a fait état de son inquiétude sur ce point lors de la réunion de la commission statistique des Nations Unies en mars dernier.

Une deuxième phase du travail de convergence a commencé. Elle consiste, après avoir consulté les pays, les instituts nationaux statistiques et les utilisateurs, à continuer ce travail de rapprochement technique afin d'aboutir à la révision de la CITI. La France a obtenu que le Comité du programme statistique (CPS) soit régulièrement informé.

Résultats de la concertation née en France en 2001

Seize réunions ont eu lieu l'année dernière. Toutes, sauf deux, ont donné lieu à la rédaction de comptes-rendus détaillés.

Ces comptes-rendus proposent des synthèses par secteur et des synthèses sur des points transversaux. Dans certains domaines, les positions françaises sont relativement affirmées. Des demandes spécifiques sont également apparues.

Pour le commerce, les questions qui seront débattues dans les négociations internationales concerneront le partage entre le commerce de gros et le commerce de détail, la prise en compte des gammes commerciales et la question de la place du commerce de l'automobile.

Pour les services, l'une des questions sera celle des activités touchant à l'information. Dans la NAICS, le secteur 51 «secteur de l'information » contient aussi bien des services de télécommunications que des services audiovisuels. Nous proposons la création d'un secteur des technologies distinct d'un secteur du contenu. Pour les services, une question sera également celle de la définition et du traitement des activités multi-services, du traitement des activités de réparation et de maintenance, etc.

Poursuite des travaux de concertation

Il faut tenir compte des travaux internationaux. D'autres réunions de concertation sur certains secteurs devront avoir lieu. La CNAP a souligné que les organismes professionnels étaient invités à défendre des points de vue identiques au niveau national et européen.

Débat

Yvonick RENARD

Je voudrais apporter deux informations complémentaires. Premièrement, la nomenclature des activités françaises fait bien l'objet d'un toilettage, mais la mise en vigueur d'une nouvelle CPA à la même date induit sans doute un transfert non négligeable d'un certain nombre de services vers l'industrie. Deuxièmement, en vue des travaux de convergence à l'horizon 2007, Eurostat a lancé le 16 avril la consultation des fédérations européennes de branches, qui sont invitées à s'exprimer avant novembre 2002.

Edith ALEXANDRE

L'activité traduction et interprétation est toujours classée avec la reprographie. Serait-il possible d'améliorer la classification en la matière ?

Michel BLANC

Je ne suis pas du tout au courant du problème. J'imagine que cette rubrique résulte d'un classement européen. Il faut revenir à la charge dans le cadre des futures révisions.

Edith ALEXANDRE

En outre, nous avons du mal à nous dénombrer.

Edith ARCHAMBAULT

Dans les recommandations sur les associations, il avait été demandé que le poste 91.3E (activités associatives non dénommées ailleurs) soit ventilé. A ma connaissance, cela n'a pas été fait.

Michel BLANC

La demande n'a pas été présentée officiellement. Pour 2003, il est trop tard.

Jean-Marie NIVLET

Nous n'avons pas été oubliés dans le toilettage. Néanmoins, je voudrais redire ce que nous avons eu l'occasion de dire à la CNAP. Le projet de décret que l'INSEE est en train de préparer risque de ne pas être cohérent avec la législation européenne sur les télécommunications en cours d'officialisation.

Pour la révision 2007, nous nous félicitons de l'avance prise. Une des priorités de cette révision est le secteur des nouvelles technologies de l'information et de la communication. La France est en avance par rapport à des pays qui ont dix ans de retard. Dans la nomenclature américaine, le secteur de l'information a été créé en 1997. Il serait souhaitable que des propositions concrètes commencent à être étudiées.

b) Suivi des recommandations du rapport du CNIS (n°44 de novembre 1998) sur les associations régies par la loi de 1901 (Hugues PICARD)

Un pré-requis d'une meilleure connaissance économique des associations était une meilleure connaissance des associations et donc une amélioration du répertoire SIRENE et peut-être l'établissement d'un fichier de ces associations. Je voudrais vous parler du projet de création d'un répertoire national des associations par le ministère de l'intérieur.

Ce répertoire devrait aboutir à un dénombrement permanent et exhaustif des associations qualifiées par des données d'identification et de classement qui répondent aux exigences particulières du secteur et à une amélioration significative de leur prise en compte dans le répertoire SIRENE.

Il sera articulé avec SIRENE et aura le statut de répertoire associé. Les deux répertoires auront les mêmes unités et certaines variables en commun. Un numéro SIREN ayant valeur d'identifiant national sera attribué aux associations par le ministère de l'Intérieur dès leur déclaration en préfecture. Pour respecter les termes de la loi de 1901 et du décret de 1973 créant le répertoire SIRENE, les associations n'apparaîtront dans la partie publique de SIRENE que si elles remplissent l'une des conditions suivantes : emploi de salariés, paiement d'impôts ou de taxes professionnelles ou attribution de subventions publiques.

Le répertoire du ministère de l'Intérieur inclura les données figurant dans SIRENE, qui seront complétées par d'autres informations et notamment par un code qui qualifiera l'objet social de l'association selon une nomenclature à définir afin de pallier l'insuffisance du code de l'activité principale exercée. Nous n'avons pas oublié la remarque d'Edith Archambault : dans le répertoire SIRENE actuel, il n'est pas possible de détailler l'activité plus précisément que selon la NAF, mais cela pourra être fait dans le cadre de la rénovation du répertoire. Dans d'autres cas, comme pour les professions judiciaires, le code APE n'est pas non plus suffisant pour caractériser l'activité.

Le répertoire présentera la gestion de liens de dépendance entre les associations de base et les fédérations ou confédérations auxquelles elles peuvent appartenir.

Une réflexion devrait être engagée pour une meilleure prise en compte des établissements. L'objectif est de prendre en compte, en particulier, les subdivisions comptables ayant des objets ou des sources de financement diversifiées. La comptabilité publique souhaite que les objets soient séparés afin de vérifier la bonne utilisation des subventions.

Le ministère de l'Intérieur souhaite une concertation avec l'INSEE et le CNIS afin de compléter le cas échéant la liste des informations à prendre en compte dans son répertoire pour répondre aux besoins de statistiques économiques et sociales.

Enfin, il faudra prévoir la mise à jour régulière de ce répertoire. Le circuit déclaratif des préfectures se prête mal à la connaissance des modifications, cessations d'activités ou disparitions des associations. Le ministère de l'Intérieur a le projet d'améliorer ce fonctionnement. Il est cependant vraisemblable que les progrès soient longs à se manifester. Pour les associations entrant dans le champ réglementaire de SIRENE (associations ayant un poids économique identifiable), les modifications et les cessations d'activités peuvent être connues avec retard par confrontation périodique entre les informations collectées par les Déclarations annuelles de données sociales (DADS), par la Direction générale des impôts ou la Direction générale de la comptabilité publique avec le répertoire SIRENE.

Débat

Edith ARCHAMBAULT

Je voudrais que tous ces travaux soient cohérents avec le manuel visant à établir un compte satellite des institutions sans but lucratif dans le cadre de la comptabilité nationale qui a été accepté par l'ONU en mars 2002. Le manuel a été établi dans le cadre d'un contrat signé entre l'université John Hopkins et la commission statistique de l'ONU en 1999. Une première version a été rédigée en juin 2000. En 2001, un test a été effectué dans une douzaine de pays. Ensuite, une version définitive du manuel a été rédigée. Elle est désormais disponible sur Internet.

Il est important de ne pas faire cavalier seul. Six ou sept instituts statistiques ont investi de l'argent pour construire ce compte satellite. Je souhaite que la France rejoigne ses pionniers mais cela suppose un effort politique commun.

Hugues PICARD

Le ministère de l'Intérieur et l'INSEE veulent connaître la liste des informations à prendre en compte dans le répertoire. Je ne peux pas aller plus loin. Si ce manuel contient des informations d'identification dont les modifications ne se font pas à cadence trop rapide, nous pouvons regarder ce que nous pouvons faire.

Edith ARCHAMBAULT

Je pense notamment à la question de la nomenclature.

Hugues PICARD

Un groupe de travail se penche sur les problèmes de nomenclatures.

Jean GADREY

La formation pourrait émettre le vœu que des liens se nouent et que des concertations soient organisées.

Pour l'instant, les projets ont avancé parallèlement. Peut-être sommes-nous parvenus à un stade où des concertations pourraient avoir lieu ?

Jean-Marie NIVLET

Notre secteur compte des associations. Aussi je me demande ce qui est prévu pour prendre en compte les associations existantes.

Hugues PICARD

Les associations qui emploient du personnel ou qui paient des impôts sont déjà enregistrées dans SIRENE. Le nouveau système de la comptabilité publique (ACCORD) permettra de mieux prendre en compte les associations recevant des subventions. Pour les autres associations, le repérage semble plus compliqué, même si certaines d'entre elles sont répertoriées. Cependant, le ministère de l'Intérieur se lancera dans une opération de récupération de l'existant, qui est répertorié au niveau départemental même si la qualité des fichiers diverge d'un département à l'autre.

Yvonick RENARD

Je souhaite également une convergence de ces travaux. Néanmoins, je crains la confusion entre la nomenclature des formes juridiques et la nomenclature des activités économiques ou sociales.

Hugues PICARD

Nous sommes très attentifs à ce point.

Daniel RAULT

Ce problème est essentiel car la mission du CNIS a travaillé pour faire des propositions de mise en perspective de dispositions qui constitueraient des moyens d'investigation des activités associatives. D'emblée, la question de Monsieur Renard a été évoquée. La demande des représentants du monde associatif est de ne pas confondre l'objet de l'association et la production de services dans le domaine de l'économie. Lors de la rencontre avec les statisticiens du CNIS, il est apparu nécessaire d'établir une nomenclature plus précise pour saisir l'activité économique des associations. Le débat n'a pas été entièrement tranché.

A l'occasion du centenaire de la loi de 1901, de nombreux interlocuteurs sont intervenus pour examiner le phénomène associatif. Cela a permis de réaliser des avancées importantes. L'effort que fait le ministère de l'Intérieur en constituant un « état civil » des associations répond à une demande très ancienne. Il faut mettre en contact les différents intervenants. La préfecture enregistrera l'association du point de vue des libertés publiques, c'est-à-dire comme collectif de citoyens. Elle n'aura pas forcément

les moyens de codifier l'activité économique. Il vaudrait sans doute mieux laisser ce champ en blanc en attendant l'entrée dans le champ SIRENE de l'organisme.

Un travail sur l'objet social de l'association peut être très important, dans la mesure où il ne méconnaît pas les activités économiques de l'association. Il devrait servir à donner des informations dont le sens serait pérenne pour classer les activités associatives. Ce problème fait l'objet de nombreux enjeux. Il faut que les différents intervenants se réunissent afin de dégager des éléments de consensus minimaux. Un groupe de travail se penche sur l'objet social mais il ne s'occupe pas de l'activité économique. Le soutien de l'INSEE pourrait être utile en la matière.

Jean GADREY

Il est donc proposé que des contacts soient pris entre les responsables du projet de l'INSEE et du ministère de l'Intérieur et les spécialistes du monde associatif. Personnellement, je souhaite que cette formation formule un avis sur ce point.

Guy NEYRET

Je voudrais revenir sur la complexité des problèmes de classement des associations. Il faut effectivement distinguer l'objet des associations et les activités économiques. La finalité de l'organisme est l'objet et non les prestations de services. La question d'Edith Archambault renvoie aussi à des questions de comptabilité nationale. Certaines associations vivent sur des concours publics. D'autres sont assimilées à des entreprises privées et d'autres sont renvoyées dans la sphère des ménages. Le monde associatif tient un peu du domaine public, un peu du domaine marchand lucratif et un peu du domaine privé (bénévolat, etc).

La clarification de ces concepts n'est pas simple. Le groupe de travail avait demandé d'éliminer les associations para-administratives ou para-commerciales mais les frontières sont extrêmement difficiles à établir. Il s'agit d'un travail de longue haleine et il faut que les chercheurs se saisissent de ce sujet.

Un programme de recherche ambitieux intitulé " L'économie sociale et solidaire en régions " a permis de retenir quarante projets de recherche. Il m'a été demandé d'assurer la présidence du comité scientifique de ce programme. L'un des objectifs est d'avancer en matière de critères d'appartenance et de stratification et de rendre plus explicite des concepts comme l'utilité sociale ou la plus-value sociétale. Il faut également travailler sur la sociologie des acteurs, les systèmes d'emplois ou les formes d'inscription juridique de l'économie sociale et solidaire. Tous ces thèmes sont des axes importants du programme de recherche.

Plusieurs ateliers thématiques se réuniront afin d'aboutir à une contribution au printemps 2003.

Jean GADREY

Sans attendre les résultats de ces travaux, il me semble que des contacts devraient être lancés.

Hugues PICARD

En tant que responsable du répertoire SIRENE et au nom du ministère de l'Intérieur, je voudrais rappeler que nous ne sommes que le bras séculier de ces groupes de réflexion. Pour nous, le besoin est relativement urgent car nous sommes en train de rénover le répertoire.

Edith ARCHAMBAULT

Je souhaiterais que le Conseil national de la vie associative (CNVA) soit systématiquement représenté dans les instances qui viennent d'être évoquées. En effet, le conseil est en principe l'organe de réflexion des associations.

Le manuel, que j'ai mentionné plus haut, propose une autre classification que celle du cadre central des comptes nationaux qui permet de réunir l'ensemble des associations classées en administrations publiques, en ménages et en sociétés financières ou non. Le deuxième objet de ce compte est de valoriser le bénévolat et d'en donner la répartition entre les secteurs d'activité et les types d'associations.

Guy NEYRET

Il ne faudrait pas figer le système mis en place par le ministère de l'Intérieur. Il faudrait laisser la place pour inscrire de futurs codes.

Par ailleurs, de nombreuses associations sont en relation avec des ministères. L'absence de répertoire des associations dans chaque ministère est un vrai problème. SIRENE peut jouer un rôle de coordination interministérielle. Il faudrait également réserver les places permettant d'identifier les relations des associations avec les ministères.

Jean-Pierre PUIG

Je voudrais faire une remarque sur les comptes satellites. Il existe une différence fondamentale entre le cadre central et les comptes satellites. Dans le cadre central, les références internationales s'imposent à nous. En revanche, le système statistique public pour les comptes satellites retient la subsidiarité : on considère qu'il est important de satisfaire la demande lorsque celle-ci s'exprime. Les normes internationales constituent une référence mais il faut procéder à des arbitrages.

III - EXAMEN DES AVANT-PROJETS DE PROGRAMMES STATISTIQUES 2003

a) Exposé synthétique (Magali DEMOTES-MAINARD)

Les travaux permanents

S'agissant des enquêtes annuelles d'entreprises, le dispositif a fait l'objet d'un nouvel examen par le Comité du label et a obtenu un visa renouvelant le caractère obligatoire des enquêtes pour les cinq prochaines années.

Pour le secteur tertiaire, la stratégie consiste à n'interroger les petites entreprises qu'une année sur deux. L'enquête portera ainsi en 2003 (année de constat 2002) sur l'ensemble du champ des entreprises (sans distinction de taille) dans les activités de services aux particuliers, de commerce de détail et automobile, et sur les activités immobilières. Les services aux entreprises et le commerce de gros ne seront enquêtés que sur leur champ d'exhaustivité (« grandes entreprises »), les données fiscales étant utilisées pour la partie sondée. Pour les secteurs pleinement enquêtés du commerce de gros, nous envisageons de publier les résultats provisoires 2001 avant la fin de l'année 2002.

Enfin, la révision légère des nomenclatures sera effectuée au 1^{er} janvier 2003.

Pour les indices de chiffres d'affaires, une nouvelle chaîne de traitement est mise en œuvre. L'objectif est de maintenir une publication à soixante jours. Les télédéclarations de TVA sont prometteuses mais il ne faut pas en escompter une amélioration significative des délais à court-terme.

Une enquête de branche portant sur les opérateurs de télécommunications vise à compléter les données collectées par l'Autorité de régulation des télécommunications (ART). Un *INSEE Première* sur les résultats de l'enquête 2000 devrait être publié courant mai.

Pour les comptes nationaux, l'ensemble des données sera révisé en vue d'une publication d'une nouvelle série des comptes au printemps 2004, ce qui suppose une réexpertise de l'ensemble des estimations. Concernant le secteur tertiaire, les principaux chantiers ouverts concernent l'articulation entre le chiffre d'affaires du commerce de détail et la consommation commercialisable des ménages, le rapprochement des données du cadre central avec les estimations des comptes satellites (transport, santé, action sociale) et l'expertise des estimations de commerce extérieur de services et de marges de transport.

Les travaux sur les prix des services aux entreprises seront détaillés dans un exposé suivant.

Des travaux sont menés sur les comptes de l'audiovisuel et de la publicité. Dans ces deux secteurs, le département de la Direction du développement des médias (DDM) mène des exploitations spécifiques de l'enquête annuelle d'entreprises qui permettent de décrire ces secteurs avec un niveau de détail relativement satisfaisant.

Par ailleurs, une première exploitation des indices de chiffres d'affaires a été effectuée en fin d'année dernière pour créer un baromètre de la situation de la presse écrite. Dans ces deux secteurs, la DDM envisage d'exploiter les DADS pour améliorer la connaissance de l'emploi et des salaires. Le compte économique de la publicité et de la communication externe a été actualisé. Enfin, la DDM envisage d'expertiser la source fiscale de la taxe sur les imprimés publicitaires et d'adapter le questionnaire de l'EAE sur les agences de presse.

La DECAS, en collaboration avec la délégation interministérielle aux professions libérales, a défini le champ des activités libérales. D'une façon générale, les travaux de la DECAS s'orienteront vers l'analyse des petites entreprises.

Les orientations européennes et internationales des nouvelles opérations

Eurostat souligne la forte dissymétrie entre les statistiques disponibles sur l'industrie et sur le secteur tertiaire : à cet égard, le système français de statistiques sur le commerce et les services apparaît relativement riche par rapport à ceux de ses partenaires, et globalement en ligne avec les attentes des administrations communautaires. Deux points peuvent toutefois être relevés.

Premièrement, pour répondre aux demandes européennes, le département de la conjoncture de l'INSEE va élargir le champ couvert par les enquêtes de conjoncture dans le commerce et les services : les études portent sur les assurances, les transports terrestres, la pharmacie et le commerce et réparation automobile.

Le deuxième point concerne l'indice précoce des activités du commerce de détail. Pour estimer un indicateur mensuel avancé de la conjoncture, la France a l'habitude de calculer un indice de consommation des ménages en biens manufacturés. Les autres pays ont tendance à utiliser un indice de chiffre d'affaires du commerce de détail.

Eurostat souhaite que tous les pays lui fournissent à partir de 2003 un indicateur de chiffre d'affaires du commerce de détail à trente jours. Nous envisageons de calculer à partir des indices disponibles un indice cohérent avec la série des chiffres d'affaires du commerce de détail sans bouleverser notre système d'information. Nous menons des études exploratoires sur ce thème.

Le thème de la société de l'information touche très directement les statisticiens des services. Eurostat a défini un questionnaire d'enquête sur l'usage des technologies de l'information et de la communication et le commerce électronique à partir d'un projet de l'OCDE. Les quinze états membres mettront en œuvre ce questionnaire en 2002.

En France, nous mènerons cette enquête en commun sur le secteur tertiaire, l'industrie manufacturière et agroalimentaire : la construction aura sa propre enquête sur ce thème. Eurostat envisage de renouveler cette enquête chaque année. Cela ne nous paraît pas être une bonne solution : nous estimons qu'il vaut mieux explorer les créneaux sur lesquels ces technologies se développent plutôt que de balayer l'ensemble des secteurs.

Enfin, nous réfléchissons avec la DARES et les autres services enquêteurs sur un renouvellement de l'enquête « Changements organisationnels et informatisation », combinant l'interrogation des employeurs et des salariés sur l'organisation du travail. Le secteur tertiaire devrait y être plus largement couvert que dans l'enquête de 1997 et l'observation de l'utilisation des nouvelles technologies prendra toute sa place.

Nous projetons une nouvelle enquête sur les liaisons interentreprises, dont la demande d'opportunité sera présentée tout à l'heure.

Par ailleurs, l'INSEE accueillera en septembre prochain à Nantes la dix-septième réunion du groupe de Voorburg.

Enfin, je voudrais signaler que différents services statistiques offrent désormais aux entreprises la possibilité de répondre aux enquêtes par Internet.

Débat

Philippe TROGAN

Je voudrais avoir une précision concernant la conjoncture des petites entreprises du commerce. Quelle est la taille des petites entreprises du commerce ? En outre, est-il envisagé de faire la même chose pour les services et les transports ?

Magali DEMOTES-MAINARD

La demande du Centre d'observation économique porte sur les petites entreprises du commerce, c'est pourquoi nous nous concentrons pour le moment sur ce secteur. Le critère de taille permettant de définir le champ est encore en discussion. Si une demande se confirme, nous pourrions examiner la possibilité technique d'étendre le calcul à d'autres secteurs.

Lydie LODIN

Je représente la fédération des entreprises de propreté. Nous obtenons les données chiffrées avec deux années de retard. Serait-il possible de les obtenir plus rapidement ?

Magali DEMOTES-MAINARD

Nous essayons de faire aussi vite que possible. Mais nous essayons également d'alléger la charge pesant sur les entreprises. Les données d'enquête portant sur l'année n sont récupérées au dernier trimestre de l'année n+1. Ces données doivent être ensuite enrichies par les données fiscales. En outre, dans le secteur des services, les bénéficiaires non commerciaux sont importants. Nous devons donc attendre la parution de ces fichiers. Nous sommes conscients du délai nécessaire pour obtenir des résultats définitifs.

Nous essayons donc de donner des résultats provisoires plus globaux. Par ailleurs, les informations tirées de l'enquête annuelle sont davantage des données de structure que de conjoncture. Elles vieillissent donc un peu moins vite.

Yvonick RENARD

Les débats sur les nomenclatures ont montré la continuité entre les activités de production, de négoce et de services. Nous serions très heureux que davantage de travaux portent sur les entreprises qui sont à la fois productrices, négociantes et prestataires de services. En effet, cela permettrait d'expliquer les performances de ces entreprises et la formation des marchés. Actuellement, il y a une observation de la production et une observation des échanges extérieurs. Cela pose de plus en plus de problèmes pour les entreprises qui sont intégrées à des groupes transnationaux.

Par ailleurs, le programme 2003 évoque la possibilité d'effectuer une nouvelle enquête sur les achats de publicité. Il ne faudrait pas trop inverser la charge de la déclaration dans le système statistique international. Nous avons l'impression qu'il est préférable d'interroger les offreurs d'un bien plutôt que leurs clients.

Il existe une coordination européenne sur les enquêtes de conjoncture mais la restitution n'est pas à la hauteur, car elle se fait essentiellement dans un cadre national.

Enfin, l'INSEE propose de travailler à un indice rapide de chiffre d'affaires sur le commerce. Or la Banque de France semble proposer des choses similaires. Il faudrait sans doute envisager une coopération.

Jean-Marie NIVLET

L'enquête France Pub est lancée par les professionnels. Son utilité doit donc être forte. L'offre du secteur n'est qu'une toute petite partie de l'offre totale.

Jean GADREY

Monsieur Renard parlait de l'inversion de la charge de la déclaration. Lors d'enquêtes sur les services aux entreprises, je me suis aperçu qu'on obtenait des informations plus riches en interrogeant les offreurs de services. En revanche, certaines informations ne sont jamais obtenues auprès des offreurs. Pour mettre en relation la demande de services des entreprises avec certaines caractéristiques des entreprises clientes, il faut interroger les clients. Comment avoir une évaluation par branche de la part de la consommation intermédiaire de services dans la consommation intermédiaire totale, si on n'enquête pas aussi auprès des entreprises clientes ?

Michel HEBERT

La connaissance du marché intérieur est essentielle. Si les importateurs sont producteurs, il suffit d'étendre les enquêtes de branche. En revanche, pour mettre en place une investigation auprès des purs importateurs, il faut établir un nouveau type d'enquête. Il faut donc réfléchir afin de répondre à ce souhait légitime sans augmenter la charge pesant sur les entreprises.

Pierre DELLIS

La délégation régionale Rhône-Alpes s'est livrée à une enquête téléphonique auprès des sociétés des secteurs économiques dépendant de la fédération Syntec. Nous nous sommes rendu compte qu'un tiers des réponses correspondaient à d'autres activités que les activités informatiques dans le secteur informatique, qu'une réponse sur deux était fautive dans le domaine du conseil et qu'une sur trois était fautive dans le domaine de l'ingénierie. Néanmoins, il est pratiquement certain que les grandes entreprises sont classées dans le bon secteur.

Par ailleurs, je me demande comment est comptabilisée la sous-traitance à une autre activité de service. Je voudrais avoir la certitude qu'il n'y ait pas une double voire une triple comptabilisation de certaines activités.

Enfin, les entreprises référencées sous le code 72 ne sont pas les seules à faire du service informatique et nous ne savons pas appréhender ces chiffres d'affaires. Des sociétés privées délivrent des services informatiques sur un marché concurrentiel. Il faut également tenir compte de l'intérim. Sept ou huit secteurs font donc du service informatique.

Magali DEMOTES-MAINARD

Les enquêtes annuelles d'entreprises demandent le montant total du chiffre d'affaires et sa ventilation détaillée par produit. La pluri-activité est donc repérée. Cela permet de classer l'entreprise dans son activité principale. Il est vrai que le système ne permet pas de corriger automatiquement les mauvaises affectations pour les petites entreprises non enquêtées.

Par ailleurs, en principe, nous connaissons la part du chiffre d'affaires des entreprises qui ne sont pas classées dans le secteur informatique mais qui ont des activités informatiques. Lors du passage du secteur à la branche, nous utilisons ces données pour établir les équilibres ressources emplois de la comptabilité nationale.

Une des pistes d'amélioration peut résider dans la définition des services informatiques isolés dans la nomenclature du questionnaire d'enquête qui a fait l'objet d'un examen par Eurostat.

Enfin, il existe très probablement des doubles comptes au niveau du chiffre d'affaires : nous enregistrons et nous sommes ce que déclarent les entreprises. Il n'y a pas à corriger individuellement les données de chaque entreprise. L'objet des comptes nationaux est d'apprécier le poids des doubles comptes et de calculer la grandeur additive qu'est la valeur ajoutée.

b) Examen d'un projet d'enquête pour avis d'opportunité : enquête sur les relations inter-entreprises (Catherine BERTHIER)

Le thème est ambitieux mais l'enquête se veut légère. L'objectif est de mieux connaître les liens entre des unités dont nous mesurons régulièrement l'activité.

Cette enquête associera les activités tertiaires, l'industrie manufacturière et agroalimentaire et la construction.

Eurostat avait lancé une consultation sur les thèmes d'une première enquête européenne, et le sujet qui était ressorti portait sur les relations interentreprises. Eurostat a renoncé à son initiative, faute d'avoir trouvé un accord sur un calendrier commun, mais la France a décidé de poursuivre sur cette voie.

Le champ des relations observées est très large. Il s'agit de collecter des informations sur ces relations : durée, secteurs d'activité, domaine couvert par la relation (approvisionnement, logistique, recherche et développement, etc.). Nous ne proposerons pas une typologie des relations aux entreprises ; nous construirons cette typologie à posteriori.

Le questionnaire ne fera pas plus de six pages. Six mille entreprises de commerce et de services seront enquêtées.

Yvonick RENARD

Les entreprises seront intéressées par cette enquête, notamment si celle-ci contribue à mieux ancrer le concept d'analyse fonctionnelle.

Claude PEYROUX

La notion de partenaire s'étend-elle à l'étranger ?

Catherine BERTHIER

Oui, nous demanderons si le partenaire est situé hors ou dans la zone européenne. Le thème est général mais nous comptons collecter des données sur un nombre limité de relations pour chaque entreprise.

Magali DEMOTES-MAINARD

Nous voudrions exclure du champ de l'enquête les simples relations entre clients et fournisseurs.

Jean GADREY

Je propose que nous prenions les risques inhérents à la recherche en faisant confiance aux instances de pilotage de ce projet.

Yvonick RENARD

Nous sommes favorables à cette enquête qui, à nos yeux, devrait rester facultative.

La formation émet un Avis d'opportunité favorable.

IV - THEME PARTICULIER

Mesures de l'évolution des prix des services aux entreprises (Benoît BUISSON)

Pourquoi mesurer l'évolution des prix des services aux entreprises ?

Les objectifs sont d'estimer la croissance en volume, d'améliorer le diagnostic conjoncturel et de répondre aux besoins des entreprises.

Etat des lieux du projet

Fin 2001, huit branches, représentant un quart de l'activité des services aux entreprises, étaient couvertes : location de matériel BTP et de véhicules automobiles, nettoyage et sécurité, services comptables, ingénierie et publicité (gestion des supports et agences conseil). L'objectif est de couvrir 75 % du chiffre d'affaires.

Les services informatiques sont la priorité pour 2002. Les visites des enquêteurs ont commencé. Fin 2002, le taux de couverture sera de plus de 40 %. Ensuite, nous poursuivrons nos investigations en traitant l'intérim, la conseil pour les affaires et la gestion et les télécommunications. La couverture sera de 70 % en 2003 ou 2004.

La diffusion des informations

Actuellement, des indices sont diffusés dans six branches. Les indices de branche sont publics et sont publiés dans le *Bulletin mensuel de la statistique* et sur un site Internet (indicespro.insee.fr). Certains indices, à un niveau plus fin de la nomenclature, sont réservés aux entreprises qui répondent à l'enquête et au syndicat professionnel concerné. Ils sont disponibles sur Internet mais sont protégés par un code d'accès. Fin 2002, l'information pourra être collectée par Internet.

Méthodologie

L'objectif est de mesurer des prix de transaction et non des prix catalogue. La difficulté est alors de cerner la phase de négociation et les remises sur volume ou les remises de fin d'année.

Certaines autres difficultés sont propres aux services aux entreprises : il faut notamment se demander quel est le « produit » dans le service aux entreprises. La difficulté n'est pas la même selon les secteurs.

En outre, les services sont souvent à caractère unique, or nous voulons en faire un suivi temporel. Lorsqu'il existe des contrats récurrents, nous essayons de les suivre. Ces contrats existent par exemple dans les secteurs du nettoyage, de la location ou de la sécurité. Lorsque la part des contrats non récurrents est très importante, l'approche française est d'effectuer une analyse des honoraires par niveau de qualification. Nous essayons de suivre les honoraires tarifés. D'autres pays prennent une voie différente : celle du *model pricing*, qui consiste à suivre un contrat « fictif » au cours du temps.. Le problème est qu'il est difficile de mimer la phase de négociation. D'autres approches existent comme celle consistant à mesurer un chiffre d'affaires par heure travaillée.

Conclusion

Nous essayons d'avoir une démarche concertée avec les syndicats professionnels et les entreprises. Lorsque nous avons le projet de mesurer les prix des services dans une branche, nous rencontrons les syndicats professionnels concernés pour les avertir et pour recueillir des informations sur la fixation des prix dans la branche. Ensuite, nous reprenons contact pour communiquer les premiers résultats et envisager un processus de diffusion ou un changement de méthode.

Par ailleurs, un enquêteur se déplace dans chaque entreprise échantillonnée pour présenter la démarche et définir les prestations témoins. Le but est que les méthodes soient cohérentes avec la réalité de chaque entreprise et s'adaptent aux informations facilement mobilisables dans les entreprises.

Le suivi des prix est un vaste chantier à l'échelle internationale. Le groupe de Voorburg a trois thèmes d'intérêt prioritaire dont le suivi des prix des services aux entreprises. En outre, ce thème devient également un thème prioritaire au niveau européen.

Yvonick RENARD

Je voudrais féliciter l'équipe de Monsieur Buisson car ce travail vient combler un certain manque. Je souhaiterais cependant aborder le problème de l'asymétrie de l'information sur les prix.

Benoît BUISSON

L'asymétrie concerne uniquement les indices réservés. L'information sur les indices publics est disponible.

Jean GADREY

Je ne vois pas pourquoi les entreprises recevraient des indices réservés au motif qu'elles ont accepté de répondre à un questionnaire, à moins qu'il ne s'agisse d'un problème de fiabilité ou de secret.

Michel HEBERT

Il s'agit effectivement d'un problème de fiabilité.

Sur le plan des principes, sont publics uniquement des indices dont l'INSEE garantit la fiabilité. En effet, ces indices servent essentiellement à indexer des contrats et les entreprises se servent de séries sans que nous ne le sachions. Les indices élémentaires peuvent être diffusés auprès des syndicats et des entreprises enquêtées. Nous leur précisons que les chiffres sont à prendre avec une certaine prudence.

Jean GADREY s'associe aux félicitations adressées à l'équipe qui a réalisé ce travail.

Daniel RAULT

Tenez-vous compte des prix de transfert à l'intérieur des groupes ?

Benoît BUISSON

L'unité enquêtée est l'entreprise. Souvent, les entreprises nous répondent que la politique de prix est fixée au niveau du groupe. Par ailleurs, nous voulons mesurer les évolutions des prix de marché. Or certaines entreprises ont des clients uniques.

Pierre DELLIS

Pour certaines propositions, les prix varient de un à trois. En général, cela signifie que la compréhension du cahier des charges est très différente. Je ne sais pas comment l'enquête pourra procéder. En outre, les prestations au forfait sont de plus en plus importantes.

Benoît BUISSON

Pour la facturation au forfait, nous allons essayer de raisonner en prix moyen d'honoraires par qualification, ce qui n'est pas toutefois sans défaut. L'indice parfait des prix n'existe pas mais nous essayons de construire les meilleurs déflateurs de l'activité possible.

V - PROJETS D'AVIS DE LA FORMATION (Carla SAGLIETTI)

Lecture des projets d'avis.

Les participants discutent des projets d'avis qui seront soumis à l'Assemblée plénière du CNIS.

Le Président remercie les participants et lève la séance

Adoption du compte rendu

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat général du CNIS avant le 26 juillet 2002. Ces modifications seront prises en compte dans le Rapport annuel d'activité 2002.

DOCUMENTS PREPARATOIRES OU DISTRIBUES EN SEANCE

Documents préparatoires

- Extrait du rapport du CNIS n°70 “ Avis sur les programmes statistiques 2002 ”
- Avant-projets de programmes statistiques 2003
- Document de présentation des révisions des nomenclatures d'activités et de produits
- Rectificatif au programme 2003 du Département des activités tertiaires de l'insee

Documents distribués en séance

- Réunion de la Commission nationale des nomenclatures d'activités et de produits du 3 avril 2002 :
 - Les changements dans la NAF et la CPF en 2003 : structures, frontières, définitions
 - Les opérations de révision à l'horizon 2007 : le point sur les travaux internationaux
 - Consultations sectorielles de 2001 : synthèse des remarques et commentaires sur des thèmes transversaux
 - Consultations sectorielles de 2001 : Synthèse des remarques et commentaires par secteur

AVIS D'OPPORTUNITE

Avis d'opportunité

Enquête sur les relations inter-entreprises

Programme : 2003

Emetteur : INSEE, Département des activités tertiaires

Le projet en référence a été présenté à la formation Commerce, services au cours de la réunion du 2 mai 2002.

Objectifs généraux de l'enquête

Il s'agit de dresser un panorama des relations entre entreprises de tous secteurs, du type réseau, ou sous-traitance, ou partenariat.

Origine de la demande

A l'origine, ce thème avait été sélectionné au niveau d'Eurostat, après consultation des états-membres, pour faire l'objet d'une première enquête ad hoc. Ce projet sera mené par un ensemble de services enquêteurs (SESSI, SCEES, SES, le ministère de la recherche, le département des activités tertiaires).

Principaux thèmes abordés

Par grands domaines d'activité (approvisionnement, production, commercialisation...), on cherche à connaître les relations nouées avec d'autres entreprises, sous quelle forme, avec quelle intensité, dans quels secteurs d'activité.

Place dans le dispositif statistique

Il s'agit d'une enquête ponctuelle. L'articulation du questionnement avec les EAE commerce et services sera assuré, de façon à éviter les redondances.

Unités enquêtées, champ de l'enquête et nombre d'unités enquêtés

L'unité enquêtée est l'entreprise. Les secteurs des services et du commerce sont couverts. Environ six mille entreprises recevront un questionnaire par voie postale.

Période de collecte et service réalisant la collecte

L'enquête sera réalisée au premier trimestre de l'année 2003. La gestion de l'enquête sera confiée au pôle d'enquête structurelles d'entreprises de la Direction régionale de l'INSEE Midi-Pyrénées.

Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Le questionnaire sera composé en grande partie de questions qualitatives. Son volume ne dépassera pas six pages. Le temps de réponse ne dépassera pas une heure : il sera de cet ordre seulement pour les plus grandes entreprises nouant de nombreuses relations touchant à des domaines diversifiés de leur activité.

Comité de concertation

Les instances de pilotage sont communes à l'ensemble des services enquêteurs engagés dans l'opération, sous la responsabilité du SESSI. Un comité des utilisateurs réunit la Digitip, des universitaires spécialistes des réseaux, le Medef, le CNRS, la FNTP, le CNC et la CCIP.

Diffusion des résultats

Une première diffusion des résultats prendra la forme d'une publication de type 4-pages.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable**.